



Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
30/01/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2018-ARA-DP-00994

### 1. Intitulé du projet

RD23 - Aménagement d'un double tourne-à-gauche avec RD12 à "La Garne" au PR 1+909  
sur les communes de Saint-Victor-Malescours et Saint-Didier-en-Velay

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Joël ROBERT - Directeur des services techniques

RCS / SIRET

2 | 2 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique 7220 - Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Carrefour double tourne à gauche de 355 m
47°a)	Défrichement d'une superficie de 0,9 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1) Calibrage de la RD23 avec élargissement de la chaussée à 7.00 m et création d'accotements de 1,50 m de large

-Renforcement de la chaussée existante

-Sécuriser le carrefour de la Garne en réalisant :

- un carrefour de type double tourne à gauche
- un éloignement de 20m par rapport au restaurant
- la mise en œuvre d'une chaussée neuve
- création d'ouvrages hydrauliques de réception des eaux pluviales de voirie
- la mise en place d'un dispositif de retenue (glissière de sécurité)

2) Défrichement de 0.9ha

## **4.2 Objectifs du projet**

- L'objectif principal du projet et d'améliorer la sécurité sur ce carrefour, dans le cadre du projet globale de modernisation et de mise en sécurité sur l'itinéraire de la Route Départementale N°23.

La réalisation d'un giratoire demandée par la Commune mais, n'étant pas justifiée, le Département a donc fait le choix de réaliser un double tourne à gauche, en cohérence avec les autres aménagements sur cet itinéraire. Ceci en gardant une fluidité sur la RD23, tout en améliorant nettement la perception et la sécurité de ce carrefour.

Afin d'améliorer nettement la visibilité, l'axe de la RD 23 sera décaler de façon significative à l'opposé du restaurant, ceci en construisant une chaussée neuve, empiétant sur le stade qui sera à déplacer (travaux gérés par la Commune).

Le défrichement permettra :

- De dégager une bonne visibilité sur le carrefour
- Garantir une bonne perception de la route aux usagers
- D'avoir un ensoleillement suffisant en toutes saisons pour faciliter l'exploitation du réseau routier

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Prévus au printemps 2018, les travaux seront réalisés sous alternat et comprendront :

- Terrassement (déblais-remblais)
- Extraction et transport des matériaux de carrière
- Mise en place déblais/remblais (GNT)
- Mise en œuvre d'enrobés chaussée
- Mise en œuvre d'enduits sur les accotements stabilisés
- Assainissement de la plateforme
- Mise en place de dispositifs de protection des points de rejets d'eaux pluviales
- Végétalisation des talus et fossés
- Mise en place de barrière de sécurité d'environ 200 ml coté stade
- Défrichement d'espace boisé 0.9 ha
- Enlèvement des grumes par camion grumier par la RD23

La durée des travaux est estimé à 3 mois.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Identique à la situation actuelle. Il n'est pas prévu d'augmentation du trafic en phase exploitation
- Assurer la viabilité hivernale
- Renouvellement de la couche de surface tous les 10 ans
- Permettre le stationnement des PL et VL sur une aire de stationnement aménagée

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet seront gérées à l'amiable, et ne nécessitent pas de procédure particulière.
- Le projet est soumis à demande d'autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur section carrefour sur RD23 -----	355 m
Superficie carrefour hors LAF-----	5200 m <sup>2</sup>
Emprise totale ( y compris acquisitions foncières) -----	9700 m <sup>2</sup>
Superficie à défricher -----	0.9 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Routes départementales : N°23 du PR 1+725 au PR 2+080 et N°12 - Communes de Saint-Victor-Malescours et de Saint-Didier-en-Velay

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Pour les catégories 5° a), 6° a), b), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " .. Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 18' 52 "N Lat. 4 ° 19' 02 "E

Communes traversées :

Long. 4 5 ° 18' 42 "N Lat. 4 ° 19' 05 "E

Communes de Saint-victor-Malescours et Saint-Didier-en-velay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Néant

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Le site du projet n'est pas concerné par les ZRE du bassin Loire Bretagne
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terres permettront : -d'optimiser le transport des matériaux (déblais,emprunts,stocks) -d'équilibrer les déblais et les remblais. Les déblais non réutilisés seront valorisés sur place ou évacués en filière de recyclage ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit un besoin en matériaux d'apport pour la constitution des différents couches de chaussée. Les matériaux complémentaires seront extraits de carrières locales
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces agricole et forestier (non soumis à exploitation) qualifiés de zones partiellement boisées soumis à autorisation de défrichement
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité faible : Zone 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic devrait rester identique à la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. Il n'y a donc pas de risque de nuisance sonore supplémentaire. le projet pourra être source de bruit en phase travaux mais des dispositions seront prises pour maîtriser ces nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic après aménagement sera le même que le trafic actuel. Il n'y a donc pas de risque de d'émission atmosphérique sonore supplémentaire.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Identique à la situation actuelle + compactage des matériaux mis en place en phase travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'éclairage publics.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de création de points de rejets supplémentaires. Les rejets existants seront conservés ou modifiés ou remplacés par des ouvrages neufs (traversée de route et fossés, si nécessaire)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les délaissés seront remodelés et les matériaux recyclés.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un souci d'optimisation des moyens matériels , des matériaux et de gestion du trafic en phase travaux, le présent projet sera réalisé concomitamment avec l'aménagement du créneau et le carrefour de Chambaud sur la RD23.

L'aménagement d'une plateforme de stationnement de VL et PL pour le compte de la commune de Saint-Victor -Malescours est en étude.

Les sections courantes du giratoires des Grangers ( PR 0+ 048 ) au Carrefour de trève feront l'objet d'une étude d'impact par des cabinets spécialisés. (déboisement de 6ha).

L'aménagement de ZA du Bramard portée par la CC. Loire Semène est prévue à horizon 2020.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nos estimons au regard de l'analyse de l'impact sur l'environnement et la santé humaine que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

Le projet permettra à terme de rendre plus sécurisante et d'améliorer le confort des usagers sur RD23 et au carrefour de la Garne. Les limites de l'emprise du projet restent dans un périmètre qui ne saurait influencer ni impacter des zones sensibles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	<b>Objet</b>	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## **8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### **Objet**

- Voir liste des pièces en annexe.

## **9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

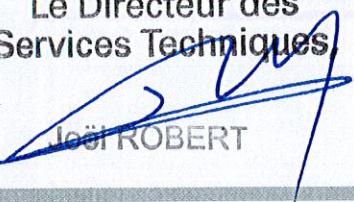


Fait à

LE PUY-EN-VELAY

le, Vendredi 12 janvier 2018

Signature

Le Directeur des  
Services Techniques  
  
Joël ROBERT



Copie

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DSIL / SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

**DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

**Séance ordinaire publique du 16 octobre 2017**

**4 - TRAVAUX DE MODERNISATION SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 23  
PR0+000 AU PR3+625  
SUR LES COMMUNES DE ST VICTOR MALESCOURS ET DE ST DIDIER EN VELAY**

Service instructeur : Routes

Délibération n° : CD161017/4A

Le 16 octobre 2017, l'Assemblée départementale, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre Marcon, Président du Département.

- Présents : 35      -Absent(s) excusé(s) : 1      - Absent(s) ayant donné pouvoir : 2

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Daniel TONSON au nom de la 1ère commission, et après en avoir délibéré :

⇒ approuve les trois avant projets suivants sur la Route Départementale N°23 :

- ***Calibrage et rectification de la RD23 du Giratoire des Grangers au carrefour de « la Garne »***  
PR0+000 au PR1+725

Sur la Commune de ST DIDIER EN VELAY

- ***Aménagement d'un carrefour double tourne à gauche avec la RD12 à « la Garne »***  
PR 1+909

Sur la Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS

- ***Calibrage et rectification de la Garne au Trève***

PR 2+080 à 3+625

Sur la commune de ST VICTOR MALESCOURS

⇒ fixe le montant maximum de la dépense (valeur octobre 2017) respectivement pour ces opérations à :

- 1 270 000€ TTC
- 440 000€ TTC
- 1 150 000 € TTC

⇒ décide de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ces trois opérations.

⇒ autorise M. Le Président du Département à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète de ces trois projets (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, création de servitudes en bordure de la RD23, procédure de demande de défrichement, procédure répondant à la Loi sur l'Eau et classement/déclassement).

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Date de réception en Préfecture :**



**Date de publication :**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Acte (2)

N° de l'acte : CD161017\_4A  
Date de décision : 16/10/2017 00:00:00  
Nature de l'acte : Délibérations  
Objet : TRAVAUX DE MODERNISATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N? 23  
PRO+000 AU PR3+625  
SUR LES COMMUNES DE ST VICTOR MALESCOURS ET DE ST DIDIER EN VELAY

Classification : 8.3. Voirie  
Rédacteur : SAMG Utilisateur  
AR reçu le : 30/10/2017 00:00:00  
N° AR : 043-224300012-20171016-CD161017\_4A-DE

Pièces jointes  
CD161017\_4A.pdf

**Historique**

30/10/2017 12:11:00	Reçu
30/10/2017 12:11:00	En cours de transmission
30/10/2017 12:12:00	Transmis en Préfecture
30/10/2017 12:32:00	Accusé de réception reçu

10

the first time in the history of the world, the  
whole of Europe was at once involved in a  
war which was to last for four years.

There were difficulties in the way of the  
French in their march through Belgium, but  
they were easily overcome.

The French army crossed the frontier on  
July 14, and reached the Aisne on July 16.

On July 17, the Germans crossed the Marne,  
and the battle of the Marne began.

The French army was beaten, and the  
Germans won a victory.

The French army retreated, and the  
Germans followed them.

The French army was beaten again, and the  
Germans won another victory.

The French army retreated again, and the  
Germans followed them.

The French army was beaten again, and the  
Germans won another victory.

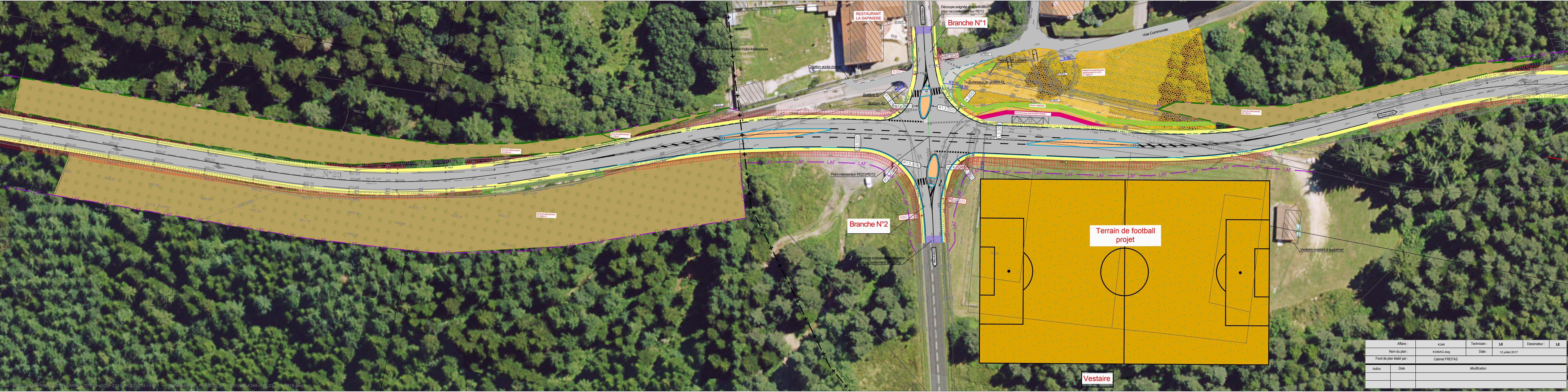
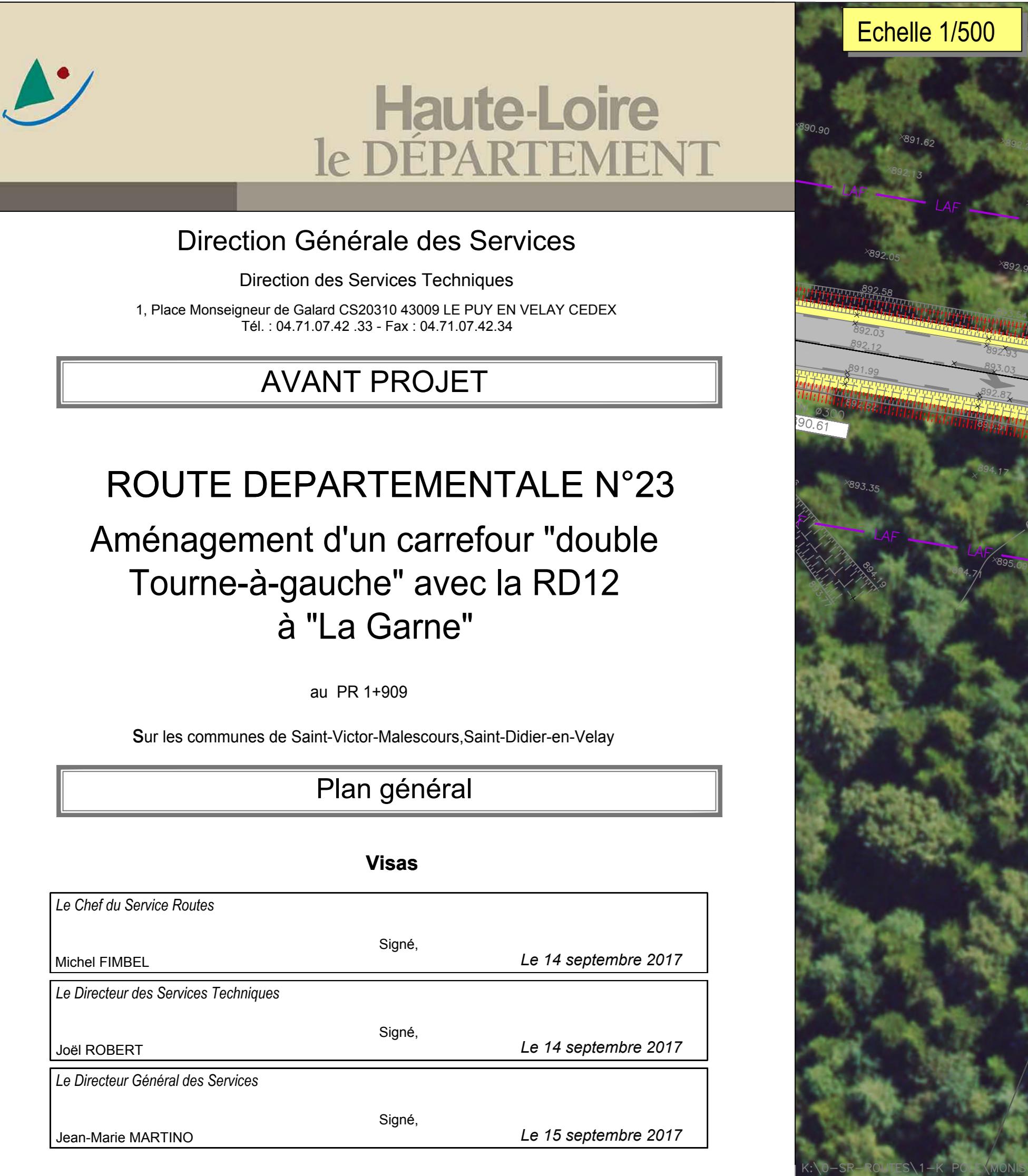
The French army retreated again, and the  
Germans followed them.

The French army was beaten again, and the  
Germans won another victory.

The French army retreated again, and the  
Germans followed them.

The French army was beaten again, and the  
Germans won another victory.

The French army retreated again, and the  
Germans followed them.





**Haute-Loire**  
**le DÉPARTEMENT**

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS 20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN  
AU CAS PAR CAS**

**ROUTE DEPARTEMENTALE N°23**

Aménagement d'un carrefour « double tourne à gauche » avec la RD 12 à « la Garne »  
Au PR 1+909

Sur les Communes de Saint-Victor-Malescours  
et de Saint-Didier-en -Velay

Département de Haute-Loire

**DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE**

Prise de vue au PR1+725 (Vue amont)



Prise de vue au PR1+725 (Vue aval)



## Prise de vue au PR1+875 (Vue amont)



## Prise de vue au PR1+875 (Vue aval)



## Prise de vue au PR1+909 (Vue amont)



## Prise de vue au PR1+909 (Vue aval)



## Prise de vue au PR1+909 (Vue amont - RD12 coté Saint-Didier-en-Velay)



## Prise de vue au PR1+909 (Vue aval - RD12 coté Saint-Genest-Malifaux)



Prise de vue au PR2+000 (Vue Amont)



Prise de vue au PR2+000 (Vue Aval)

